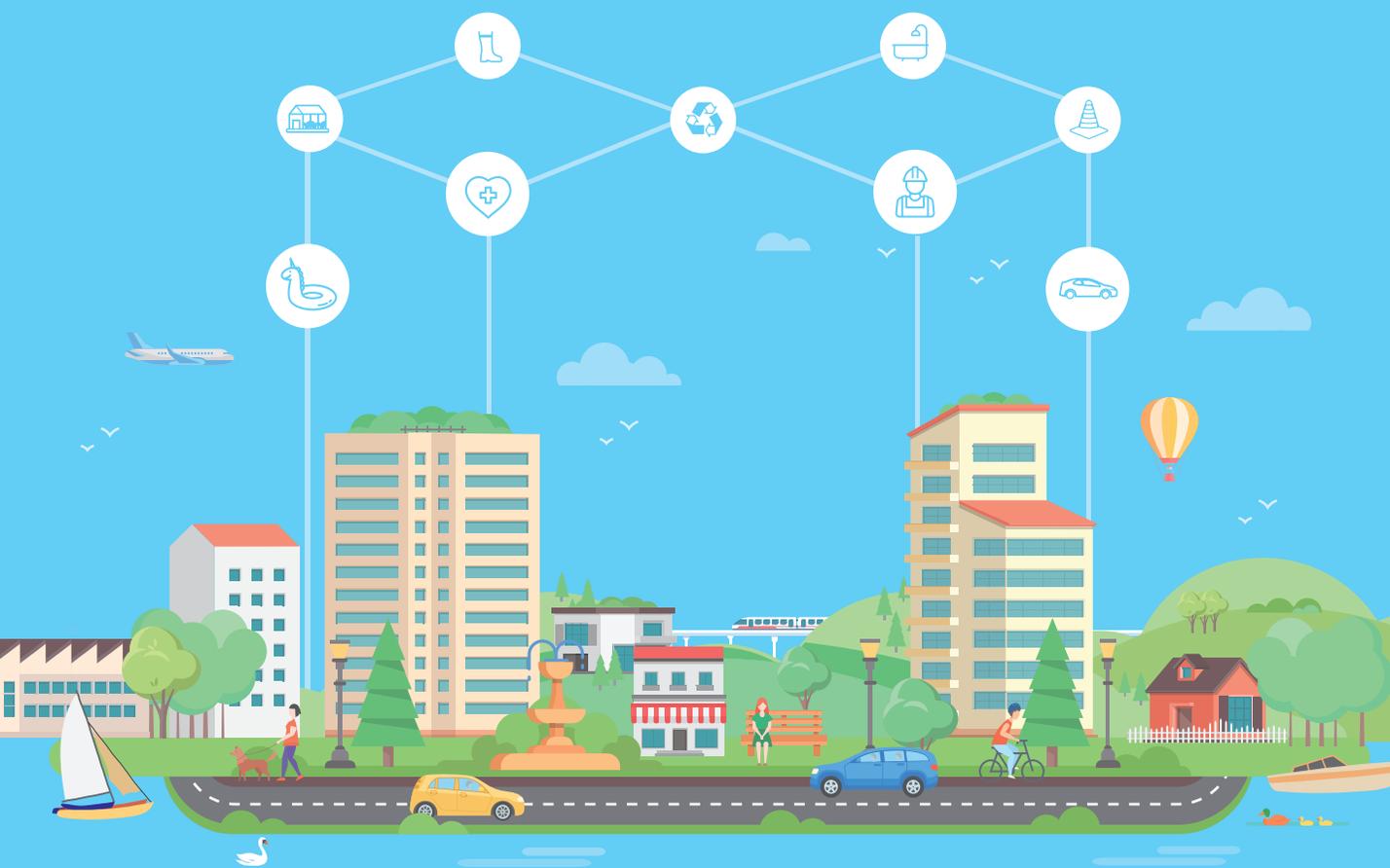


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



# IMPACT





ACT  
PA  
M

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

# IMPACT

## SOMMAIRE

- Éditorial : Le SNEP porte la voix du PVC.....7
- Nos adhérents .....9
- 30" pour comprendre le SNEP ..... 10
- Les commissions du SNEP ..... 13
  - Commission technique & environnement ..... 15
  - Commission sociale & formation..... 17
  - Commission communication..... 19
- Convaincre sur les atouts du PVC, allié de la construction des villes de demain ..... 21
- L'impact des actions du SNEP au niveau national et européen ..... 25
- Nos évènements en 2022.....31

# IMPACT

## Le SNEP porte la voix du PVC



**Fabrice Le Letty,**  
président du SNEP  
et directeur général  
du groupe Maine

**Les missions du SNEP concernent aujourd'hui l'ensemble des métiers de la formulation et de l'extrusion thermoplastique. Quel a été le fondement de cette évolution ?**

**Fabrice Le Letty :** Il s'agit, en réalité, d'un retour aux sources. À l'origine, en effet, notre syndicat était orienté vers l'extrusion, de façon très globale. On ne parlait pas du produit fini. Au fil des ans, la menuiserie ayant pris de la place, les actions du SNEP se sont naturellement davantage orientées vers les problématiques de ce secteur. En 2020, la partie «produits finis menuiserie» a été transférée à l'UFME, et le SNEP a conservé toute la partie «extrusion technique» avec une nouvelle feuille de route transversale englobant toutes les matières thermoplastiques.

**Elisabeth Charrier :** En effet, nous avons renforcé notre positionnement général sur l'extrusion plastique. Les actions du SNEP concernent toute la chaîne, producteur de composants, compoundeurs, outillage, etc. Nous avons souhaité rééquilibrer le poids des produits finis en portant également la voix de l'extrusion de profilés intérieurs en lien avec les produits électriques ainsi que les conduits et matériels pour réseaux secs et humides et autres gaines techniques, et des profilés extérieurs qui montent en gamme avec les lames de sols, les bardages etc., produits pour lesquels les producteurs ont besoin de montrer les qualités de durabilité et de recyclabilité dans lesquelles ils se sont fortement engagés.



**Elisabeth Charrier,**  
déléguée générale  
du SNEP

**Ce rapport d'activité est placé sous le signe du développement durable. Quelles ont été les actions prioritaires du SNEP en 2022 concernant l'impact environnemental du PVC ?**

**E.C. :** Il est primordial, pour nos industriels, de pouvoir faire reconnaître les efforts entrepris depuis ces vingt dernières années. Le SNEP porte ces travaux et, après avoir participé à la mise

en place de la filière de recyclage du PVC rigide, œuvre pour favoriser la densification de la collecte et s'inscrire dans les démarches globales effectuées au niveau national comme européen. En 2022, nous avons travaillé de façon prioritaire à la mise en place de la REP Bâtiment, ou PMCB, qui prévoit l'obligation, pour les metteurs sur le marché, d'adhérer à un éco-organisme pour financer la gestion de la fin de vie de leurs produits (collecte, tri, stockage, recyclage). Nous veillons à ce que nos produits y figurent et à ce que toutes les filières d'économie circulaire soient bien identifiées dans la nouvelle obligation REP PMCB, opérationnelle depuis janvier 2023.

**F.L. :** Les professionnels adhérents ont fait de la collecte et du recyclage un enjeu capital. Dès 2015, le SNEP a mis en place une filière de 200 points de collecte des produits PVC en fin de vie à travers toute la France et s'est engagé, en 2018, à ce que la proportion du PVC recyclé atteigne 20 % dans les profilés PVC en 2025. Aujourd'hui, nous sommes passés d'une moyenne de 6,3 % d'intégration de taux de recyclés en 2016 à près de 10 % en 2019. Nous sommes donc confiants sur le fait que nous pourrions atteindre, et sans doute même dépasser, notre objectif.

**Comment le SNEP aide-t-il les industriels à répondre aux injonctions environnementales sur la décarbonation de l'industrie ?**

**E.C. :** Les données environnementales entrent dans un cadre très large à deux entrées : d'une part, la Réglementation environnementale RE2020, qui repose sur les FDES, dont le rôle est de dimensionner les consommations de ressources nécessaires à la fabrication, à l'usage, puis au recyclage d'un produit, d'autre part, l'injonction du ministère de l'Industrie sur la décarbonation des industries et du bâtiment. Le PVC est à la croisée de ces deux exigences, à la fois parce qu'il est très économe en carbone dans sa fabrication et parce qu'il procure au bâtiment une performance environnementale en lui permettant de consommer moins d'énergie. Le renouvellement des FDES sur lesquelles travaillons, pour une publication en janvier 2024, est typique d'une démarche syndicale : en mutualisant les données, nous donnons une vision réaliste du coût

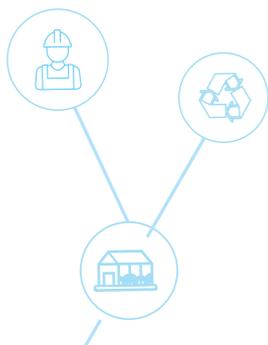
environnemental que représente l'usage d'un produit PVC dans le bâtiment.

**F.L. :** La feuille de route décarbonation est un enjeu fondamental pour 2023 et la compétition entre les matériaux s'annonce serrée. Les différents acteurs de la filière travaillent de manière très réactive sur la réduction du poids carbone des produits, le PVC, mais aussi tous les autres profilés thermoplastiques, ABS, polycarbonate, etc. Nos process doivent montrer patte blanche avec une feuille de route qui permettra de démontrer le process industriel peu carboné et qui tend vers la décarbonation.

**LA FEUILLE DE ROUTE DÉCARBONATION EST UN ENJEU FONDAMENTAL POUR 2023 ET LA COMPÉTITION ENTRE LES MATÉRIAUX S'ANNONCE SERRÉE.**

**La Commission européenne a lancé, en 2022, une enquête sur l'innocuité du PVC. Comment le SNEP organise-t-il la défense des intérêts des ses adhérents ?**

**E.C. :** L'un des rôles fondamentaux du SNEP consiste à veiller à ce qu'aucune décision, aucune réglementation, nationale ou européenne, ne nuise à l'utilisation du PVC sur la base de considérations injustifiées. À la suite de la publication, en 2022, d'une étude du cabinet Ramboll remettant en cause l'innocuité du PVC, sa recyclabilité et son utilité, la Commission européenne a chargé l'ECHA, agence en charge de la sécurité sanitaire et des matières chimiques qui circulent sur le territoire européen, de vérifier les affirmations énoncées. Le SNEP, en lien avec les autres organisations professionnelles des produits PVC, a immédiatement mobilisé les différents professionnels, ainsi que ses partenaires na-



tionaux et européens, pour organiser une action auprès des pouvoirs publics et des élus et démontrer les inexactitudes et fausses allégations contenues dans cette étude. L'Italie nous a d'ailleurs suivis sur cette action. Mais notre action ne se cantonne pas à organiser une levée de boucliers. Le SNEP s'inscrit dans une véritable démarche de progrès et de collaboration avec l'ECHA : en relayant les enquêtes, en collectant les données et en remontant les actions des adhérents, le SNEP participe à la prise en compte de données fiables et réalistes, qui sont le meilleur atout de la filière.

**F.L.** : Le SNEP a réagi très vite à l'annonce de cette enquête et joué un rôle fédérateur essentiel en mobilisant, au sein de Forum PVC, les producteurs de matières, fabricants de tubes et revêtements de sols, matériaux électriques, chemins de câbles, fabricants de jouets, vêtements et chaussures, et autres transformateurs de PVC pour d'autres applications. Les conclusions de cette enquête menée par l'ECHA, attendues d'ici à 2025, vont bien entendu être cruciales pour les adhérents et, plus largement, pour tous les utilisateurs et transformateurs du PVC.

### Quelle place les matières thermoplastiques auront-elles dans la ville de demain ?

**F.L.** : Les premiers profilés en PVC remontent aux années 60, et aujourd'hui, ces produits ont largement su démontrer leur performance, leur résistance et leur facilité d'entretien. Grâce à des investissements conséquents dans la R&D, les industriels ont su rapidement débloquent un certain nombre de freins techniques pour maîtriser le process de recyclage. L'une des missions essentielles du SNEP est d'agir au niveau national et européen pour démontrer le caractère vertueux des produits développés par nos adhérents.

**E.C.** : En effet, le PVC a déjà largement démontré son rôle indispensable et il est aujourd'hui l'un des rares matériaux du bâtiment à pouvoir être employé en boucle fermée, sans perte de qualité de la matière lors du recyclage. Depuis près de dix ans, le SNEP travaille de façon prioritaire sur l'organisation de la collecte des déchets, qui conditionne la capacité des industriels à intégrer toujours plus de matière recyclée dans leurs nouveaux produits. La ville de demain sera faite en grande partie avec des bâtiments d'hier démontés et recyclés. Sans PVC et sans matière extrudée, la ville de demain n'existe pas...

## L'UNE DES MISSIONS ESSENTIELLES DU SNEP EST D'AGIR AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN POUR DÉMONTRER LE CARACTÈRE VERTUEUX DES PRODUITS DÉVELOPPÉS PAR NOS ADHÉRENTS.

### Pourquoi avoir choisi le mot **IMPACT** pour signer le premier rapport d'activité du SNEP ?

**F.L.** : L'impact de nos réflexions sur le marché au niveau national et européen, l'impact du travail de nos différentes commissions sur l'évolution de la technique et de la matière, sur la réglementation, ou encore sur l'image du PVC... Que nos actions soient impactantes est évidemment et naturellement au cœur de notre raison d'être.

**E.C.** : En effet, notre quotidien est guidé par l'impact bénéfique que peuvent avoir nos actions auprès de toutes les parties prenantes et sur le développement de nos adhérents, tant sur le plan stratégique que sur le plan technique. Et puis, bien sûr, «impact» pour «impact environnemental», enjeu majeur pour tous nos adhérents et fil rouge de ce premier rapport d'activité.

# SNEP Nos adhérents





# pour comprendre le SNEP

Créé en 1964, le SNEP, Syndicat national de l'extrusion plastique, englobe toute la filière réunissant compounders, transformateurs, recycleurs et professions associées.  
Sa priorité ? Fédérer les professionnels pour porter des combats communs, notamment en terme de développement durable, en agissant auprès de toutes les parties prenantes. Ses actions portent sur les enjeux présents et à venir en matière de réglementation de la construction, d'efficacité énergétique, de respect de l'environnement et de la santé, de recyclage et de perfectionnement des process industriels.

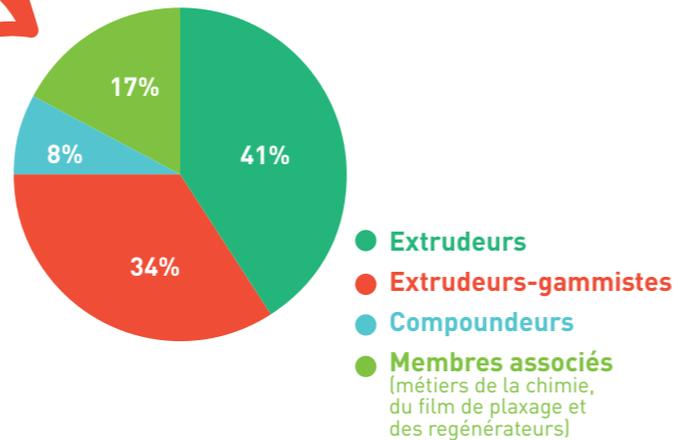
# 20

adhérents

dont 2 nouveaux en 2022



# Créé en 1964



# 1

engagement prioritaire  
*l'environnement*

Écoconception  
Intégration de **matières recyclées**  
Décarbonation des sites de production

## Notre organisation



# 3

commissions

Commission technique & environnement  
Grégory Dhalluin  
Groupe de travail GT Matière  
Sergio Boucinha et Eric Roubez

Commission communication  
Philippe Gressier

Commission sociale & formation  
Philippe Guerder



## Nos valeurs

Le Syndicat national de l'extrusion plastique mobilise ses adhérents autour de valeurs communes, arborées fièrement sous une seule voix. Via la charte du SNEP, tous s'engagent sur les valeurs de respect mutuel, de solidarité, de responsabilité et de volonté de progrès.

- RESPECT MUTUEL
- SOLIDARITÉ
- RESPONSABILITÉ
- VOLONTÉ DE PROGRÈS



### Départ d'Anne-Marie Laylle

En mars 2023, après 15 ans au service du SNEP en tant que responsable développement et promotion, Anne-Marie Laylle a pris sa retraite et passé le relais à **Sylvain Gaudard**, en tant que responsable communication. Sylvain est issu du monde de l'extrusion plastique, où il a œuvré activement entre communication, marketing et développement produit au sein de la commission communication du SNEP.



# Les Commissions du SNEP

Le SNEP abrite en son sein une Commission technique & environnement, une Commission sociale & formation et une Commission communication. Ces trois commissions offrent aux adhérents du SNEP une plateforme de travail pour agir collectivement sur des enjeux clés pour la filière de l'extrusion plastique et défendre des intérêts communs : évolutions techniques, normes et certifications, recyclage, valorisation de la matière, recrutement, etc. En se réunissant régulièrement, les adhérents du SNEP échangent leurs informations et leur réflexion dans un contexte de confiance et de coopération. La complémentarité des expertises favorise une réflexion concrète et globale sur l'avenir de l'extrusion plastique à l'échelle nationale et européenne. Elle permet également une approche prospective des sujets avec la volonté d'identifier les défis futurs, de proposer des solutions adaptées et de stimuler l'innovation.



# SOUTENIR LES INDUSTRIELS DANS LEUR STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

À la pointe de la technique et de la réglementation, la Commission technique & environnement a l'ambition de mettre à disposition des industriels le résultat de réflexions collectives leur permettant de se positionner de façon stratégique sur l'évolution de la matière. De par sa présence dans les comités de normalisation au niveau national et européen, le SNEP est en mesure d'amener les industriels à décider ensemble de ce qui est acceptable pour une évolution des normes de leurs produits.

## Actions 2022

### 1 Renouvellement des FDES

Destinées à fournir des informations transparentes et vérifiables sur l'impact environnemental et sanitaire des produits de construction, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) publiées par le SNEP en 2018 arrivent à échéance en fin 2023. La Commission technique & environnement a ainsi travaillé à leurs modalités de renouvellement, afin d'accompagner les entreprises dans la collecte des données environnementales. Ces données seront rassemblées et analysées par un expert en cycle de vie entre septembre et décembre 2023 pour une publication de nouvelles FDES dès janvier 2024. Un comité de pilotage dédié en suivra la bonne réalisation.

### 2 Mise en place de la REP Bâtiment

La mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) a mobilisé la Commission technique & environnement, qui a contribué à l'avis aux producteurs publié par le Gouvernement le 10 décembre 2022 (JORF n°0286). Le travail de la Commission a permis de lister les « produits concernés », leur composition et leurs schémas de distribution afin d'identifier les « metteurs sur le marché » soumis à l'éco-participation. Le SNEP a complété ces travaux par des réunions avec les trois éco-organismes concernés afin de permettre aux industriels d'avoir suffisamment d'informations et d'outils pour appliquer cette nouvelle réglementation.

### 3 Simplification de la procédure de normalisation sur l'utilisation du titane

En 2022, la Commission technique & environnement a souhaité faire évoluer les référentiels qualité sur l'utilisation du dioxyde de titane qui permet de blanchir le PVC. Objectif : faciliter le changement d'une référence de titane. Un travail collectif, au sein du groupe GT Matière, sur la base des retours d'expérience des industriels, a permis au SNEP de démontrer au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) que, sous réserve de conditions précisément définies (formulations, taux de titane, fournisseur etc.), la qualité du produit et sa durabilité étaient garanties sans qu'il soit nécessaire de recourir à de nouveaux essais. Cette démarche collective a permis une simplification de la procédure de certification avec, à la clé, des économies substantielles pour les industriels.



## La commission EN BREF

*L'environnement et la normalisation constituent les domaines de prédilection de la Commission technique & environnement. Une veille permanente lui permet de déterminer les sujets d'actions prioritaires pour ses adhérents et d'être un interlocuteur clé des pouvoirs publics. En 2022, la commission et son groupe de travail GT Matière ont notamment joué un rôle moteur dans la mise en place de la « REP Bâtiment », ainsi que sur la détermination d'objectifs de recyclage adaptés à la capacité industrielle.*

## Le Groupe de travail GT Matière, moteur en termes de recherche et développement

Au sein de la Commission technique & environnement, le groupe de travail GT Matière est le moteur d'une réflexion collective sur l'évolution de la matière au regard des avancées réglementaires, nationales et européennes. Les adhérents bénéficient d'une veille réglementaire précise sur l'évolution de chaque ingrédient et de chaque composant chimique par rapport au règlement européen REACH\*. L'échange d'informations et le partage des connaissances au sein du groupe offrent aux industriels l'opportunité d'anticiper et de réagir efficacement sur des solutions de remplacement en fonction des risques analysés.

Sur le plan technique, le groupe GT Matière effectue notamment des essais de vieillissement accélérés pour permettre aux industriels d'ajuster leurs formules aux exigences des différentes applications.

\* Règlement UE n°1907/2006 entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

### 4 Détermination d'un taux de recyclage réaliste

En matière de recyclage comme ailleurs, rien ne sert de courir... mieux vaut investir à point. Si les produits sont effectivement recyclables à 100 %, le gisement de déchets et les quantités de matières recyclées sont aujourd'hui insuffisants. Les objectifs de 20 % en 2025 de matières premières recyclées (« Engagements volontaires » de la feuille de route économie circulaire (FREC) de 2018), restent dans les objectifs des industriels, qui envisagent même de les dépasser, en fonction de la rapidité de la mise en œuvre opérationnelle de la REP PMCB. L'enjeu est double : éviter une réglementation en décalage avec la capacité réelle de recyclage et informer les industriels sur les investissements adéquats.



*Les réunions trimestrielles du groupe de travail GT Matière au sein de la Commission technique & environnement du SNEP facilitent la collaboration entre les acteurs de la filière avec un objectif commun : partager les expertises pour travailler sur le potentiel de progression de la matière en fonction des capacités de chacun.*

Sergio Boucinha,  
coprésident du groupe  
GT Matière du SNEP



## Et en 2023 ?

- Renouvellement des FDES pour une publication en janvier 2024
- Suivi de la mise en œuvre de la REP Bâtiment et des objectifs en incorporation de matière plastique recyclée qui seront fixés en 2024
- Anticiper la REP Déchets emballages industriels et commerciaux
- Suivi du process législatif européen sur la dérogation au taux de plomb pour les profilés PVC contenant des matières recyclées
- Alimentation des appels à preuves de la feuille de route ECHA sur le PVC et ses additifs
- Révision et publication du guide de l'extrusion
- Publication d'une feuille de route « décarbonation »
- Finalisation, avec l'EPPA, d'un guide de bonnes pratiques de l'écoconception du profilé PVC pour le comité européen de normalisation

# PRIORITÉ AU RECRUTEMENT

En 2022, la Commission sociale & formation du SNEP s'est mobilisée sur les difficultés de recrutement rencontrées par ses adhérents. Extrudeurs, mélangeurs, plaxeurs, métiers de la logistique... Comment susciter l'intérêt des futurs candidats sur ces métiers mal connus et permettre aux entreprises de recruter des salariés opérationnels et fiables ?

Tout au long de l'année, la Commission sociale a effectué un véritable travail de fond, en collaboration avec les directions de ressources humaines des entreprises adhérentes. La Commission s'est adjoint également un spécialiste de la formation en extrusion pour travailler sur l'acquisition des compétences et le développement des connaissances par le biais de la formation.

## Actions 2022

### 1 Renforcer l'attractivité des métiers du secteur de l'extrusion plastique

La Commission sociale a travaillé sur une clarification des fiches de poste au regard des besoins et des exigences des différentes entreprises pour chaque métier. Les fiches métiers des adhérents, passées au crible et fusionnées poste par poste, constituent désormais le socle commun des annonces et des formations du SNEP.

### 2 Sensibiliser les demandeurs d'emploi sur la variété et les atouts des métiers proposés

L'amélioration des recrutements suppose une meilleure information sur les métiers de l'extrusion plastique, aujourd'hui mal connus. Sur son nouveau site dédié à l'emploi (snep-metiers.org), le SNEP propose les témoignages d'opérateurs d'usine expliquant leur métier et ses atouts, ainsi que ses perspectives d'évolution. Objectif : fournir aux adhérents les ressources nécessaires pour recruter efficacement sur le long terme.

### 3 Valoriser les acquis de compétence via des formations et de nouvelles certifications

Le SNEP travaille en partenariat avec la profession, les organismes de formation et les OPCO pour créer des formations professionnelles de spécialisation et développer la validation d'acquis d'expérience (VAE) afin de permettre aux salariés de faire reconnaître leurs compétences. Enjeu : la fidélisation des collaborateurs et leur montée en compétence.



## La commission EN BREF

La Commission sociale et formation est un espace d'échange, de réflexion et de partage des connaissances avec les DRH des entreprises sur les problématiques liées au travail et à l'emploi. En 2022, la commission a travaillé sur deux axes prioritaires : les difficultés de recrutement et la nécessité de mettre en place des formations qualifiantes.

## snep-metiers.org Le nouveau site Internet du SNEP dédié à l'emploi

Grâce à l'échange de bonnes pratiques et à la mise en commun des exigences de chaque entreprise, les travaux de la Commission sociale & formation ont abouti à la création d'un site Internet dédié à l'emploi dans l'extrusion plastique. Avec cette nouvelle plateforme visant à promouvoir les métiers d'opérateurs d'usine (extrudeurs, mélangeurs, plaxeurs, métiers de la logistique), le SNEP entend faciliter le recrutement pour toutes les entreprises de la filière.

**Offres d'emploi**  
sur toute la France et  
dans tous les secteurs

**Fiches métiers standardisées**  
poste par poste



**Vidéos témoignages**  
Des opérateurs d'usine  
parlent de leur métier

snep-metiers.org



En 2022, le SNEP a pris le sujet crucial du recrutement à bras-le-corps via la création d'un site dédié, snep-metiers.org, visant à promouvoir les métiers de l'extrusion plastique. Nous souhaitons que ce regroupement d'informations à la fois pédagogiques et pragmatiques, permette à nos adhérents et, de façon générale, à tous les industriels, extrudeurs, gammistes, compoundeurs ou plaxeurs, de faire face à la pénurie de main-d'œuvre et d'effectuer des recrutements de qualité.

Philippe Guerder,  
président  
de la Commission  
sociale & formation  
du SNEP



## Et en 2023 ?



- Finaliser la définition des formations sur les quatre métiers de la filière, pour aboutir à une formation qualifiante et reconnue (QPC)
- Relayer les annonces de nos adhérents
- Valoriser la diversité des candidats possibles
- Améliorer l'attractivité des métiers liés à la production

IMPACT



# AGIR CONTRE LES IDÉES REÇUES

Au sein de la Commission communication, les forces du SNEP se mobilisent pour contribuer à faire évoluer la perception des prescripteurs et des décideurs sur le PVC. En 2021 et 2022, la commission a conçu pour ses adhérents deux campagnes de communication positives et décalées, axées sur les atouts essentiels du PVC et l'engagement responsable de la filière.

## Actions 2022

### 1 Promouvoir les différentes applications du PVC

Le bon matériau pour le bon usage... En tant que porte-parole de ses adhérents, le SNEP s'attache à promouvoir le large champ d'application du matériau PVC dans les différents secteurs d'activité : le bâtiment bien sûr, mais aussi l'industrie automobile, le médical, les loisirs et encore les biens de consommations.

### 2 Convaincre chiffres à l'appui, de l'engagement environnemental de la filière PVC



### Le SNEP prend la parole

La Commission communication organise régulièrement des prises de parole publiques lors de conférences et de Salons. Un partenariat avec le magazine L'Écho de la baie permet de communiquer tous les deux mois sur la matière PVC et les avancées des activités de nos adhérents.

Rendez-vous en page 29 pour découvrir tous nos événements de l'année 2022.

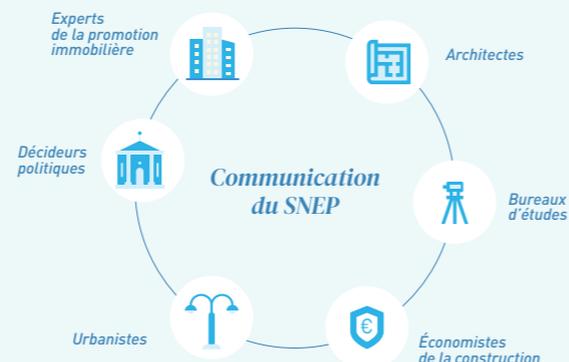
### 3 Informer sur les atouts de la matière

À la suite d'une enquête diligentée par le SNEP auprès de 500 cabinets d'architectes répartis sur toute la France, la campagne de communication 2021 s'est orientée naturellement sur la lutte contre certaines idées reçues avec le choix du #JesuisArchiPVC, jouant sur l'ambivalence entre le raccourci du mot «architecte» et le mot familier «archi» qui signifie «très».

En 2022, toujours sur un ton plus décalé, le PVC a pris la parole via le #SansMeVanter, auprès d'une cible élargie de prescripteurs, comme les bureaux d'études, les urbanistes, les économistes de la construction, les experts de la promotion immobilière privée ou publique, et dans l'optique de sensibiliser les décideurs politiques. Fil rouge : «vanter» les qualités uniques du PVC en mettant l'accent sur sa recyclabilité et sur l'engagement responsable du SNEP.

## La commission EN BREF

En interaction avec la Commission sociale & formation et la Commission technique & environnement, la Commission communication s'attache à sensibiliser l'ensemble des professionnels prescripteurs et des décideurs politiques sur les performances techniques du PVC. Objectif : faire bouger les lignes grâce à des actions impactantes sur les qualités reconnues du PVC, notamment en matière de développement durable.



## # Je suis archiPVC



Le PVC et l'extrusion plastique en général pâtissent encore aujourd'hui d'un déficit d'image qu'il est urgent de rectifier. Communiquer de façon impactante auprès des prescripteurs et des décideurs sur l'évolution technique de la matière, sa performance unique en termes de recyclage et sa compatibilité avec les contraintes environnementales des villes de demain est une priorité.

Philippe Gressier, président de la Commission communication et promotion du SNEP

## Campagne 2022

6 thématiques - 6 articles sur le site du SNEP - 24 posts LinkedIn personnalisables par chaque adhérent - 6 visuels animés pour les réseaux sociaux

### MOI PVC, #SansMeVanter

- #SansMeVanter, je suis archi **efficace**
- #SansMeVanter, je suis archi **responsable**
- #SansMeVanter, je suis archi **facile à vivre**
- #SansMeVanter, je suis archi **beau**
- #SansMeVanter, je suis archi **résistant**
- #SansMeVanter, je suis archi **fiable**

LinkedIn : 60 000

vues via 123 posts, dont 36 posts issus de la campagne qui génèrent en moyenne 700 vues par post



Retrouver toute la campagne sur le site [snep.org](http://snep.org)

# 2039

abonnés sur les réseaux sociaux

1 504 sur LinkedIn

535 sur Facebook

## Et en 2023 ?

- Poursuivre la promotion des atouts essentiels du PVC en privilégiant 2 axes : l'environnement et l'aspect économique
- Aider nos adhérents à atteindre leurs objectifs de recrutement, notamment via la campagne «marque employeur» organisée avec la Commission sociale & formation
- Agir avec les membres de Forum PVC pour sensibiliser les parlementaires français et européens sur la pertinence et l'innocuité de nos produits, ainsi que sur le poids de la filière PVC en France
- Accueillir nos deux nouveaux adhérents NICOLL/ALIAXIS et DYKA spécialisés dans l'extrusion plastique des tubes PVC dans le bâtiment et les travaux publics



ACT  
C  
A  
P  
I

## *Convaincre sur les atouts du PVC, allié de la construction des villes de demain*

Dans le contexte d'une Réglementation environnementale 2020 exigeante, le SNEP entend faire reconnaître le rôle majeur du polychlorure de vinyle, qui est, à l'heure actuelle, l'un des matériaux les plus compatibles avec les contraintes urbaines de construction de bâtiments moins énergivores, d'amélioration du confort des occupants et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Aptitude au recyclage, caractéristiques techniques inégalées, souplesse d'usage et possibilités de finition : l'ensemble de la filière se mobilise pour la reconnaissance, à leur juste valeur, des qualités hors norme du PVC en matière de durabilité des bâtiments, d'isolation thermique et d'impact environnemental, qui en font un allié indispensable pour la construction des villes de demain.



# Le PVC, allié de la construction des villes de demain

## ATOUT RÉSISTANCE

La résistance est l'un des atouts majeurs du polychlorure de vinyle, qui conserve toutes ses qualités sur une vie exceptionnelle. La longévité des tubes et raccords en PVC est estimée entre 50 à 100 ans (selon leur utilisation aérienne ou enterrée). Le PVC résiste à l'usure du temps et aux intempéries, aux rayons ultraviolets et présente une résistance optimale aux embruns et aux produits chimiques agressifs. Peu coûteux par rapport à d'autres matériaux et peu exigeant quant à l'entretien, le PVC est un choix économique pour les projets de construction à long terme, un matériau accessible pour de nombreux projets de construction à grande échelle.

Depuis plus de 10 ans, le groupe GT Matière de la Commission technique et environnementale du SNEP travaille sur l'aptitude au vieillissement du PVC par le biais de campagnes de vieillissement naturel et artificiel réalisées, entre autres, au SEVAR à Bandol. Le comportement du PVC est étudié à travers des échantillons travaillés suivant différents processus de fabrication ou de finition. Les résultats aboutissent à des propositions d'ajustements des technologies existantes. Objectif 2023 : ces tests avec des produits variés (clôtures, bardages, portails, etc.), d'autres technologies (numérique, héliographique), ainsi que sur des évolutions de compositions améliorant la résistance aux fortes températures et aux ultraviolets.

## ATOUT ISOLATION

L'isolation thermique offerte par les produits PVC est une promesse de montée en qualité pour l'habitat, qu'il s'agisse de construction de logements neufs ou de réhabilitation et rénovation des parcs de logements collectifs. C'est donc un enjeu central pour les villes de demain, d'un point de vue social et environnemental. Actif auprès des pouvoirs publics et des communes, le SNEP œuvre pour faire reconnaître l'efficacité du PVC dans la lutte contre les passoires thermiques. Les profilés thermoplastiques et, en particulier, le PVC, offrent des solutions de menuiseries et de fermetures qui répondent aux standards d'isolation les plus élevés. En outre, ils sont garants de la bonne isolation thermique et acoustique de nombreux éléments du bâtiment... jusque dans la menuiserie aluminium.

En collaboration étroite avec ses adhérents, le SNEP travaille sur deux axes : l'amélioration de la résistance thermique du PVC, à partir d'alliages et de nouvelles formules, mais aussi l'ajout de nouveaux ingrédients dans la formule «comme la fibre de carbone», destinés à assurer une meilleure stabilité dimensionnelle. L'extrusion thermoplastique (PVC et autres matières) pour les activités aluminium est en constante évolution depuis 5 ans.

**7,2 millions de logements sont considérés comme des passoires énergétiques, dont 5,2 millions de résidences principales.**

Rapport de l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), juillet 2022

## L'œil averti de... Dominique Anceaux

Premier adjoint au maire de Jarville-la-Malgrange, ancien directeur de Division Génie Civil et membre du comité de direction de REHAU

La ville de demain est aussi celle qui réussira à rénover son parc immobilier avec des matériaux durables... La commune de Jarville-la-Malgrange a récemment récupéré un patrimoine non entretenu avec de grosses contraintes au niveau thermique. Les caractéristiques techniques du PVC nous permettent de faire des améliorations notoires en matière d'isolation et de ponts thermiques. À titre d'exemple, les travaux effectués sur notre ancienne mairie ont permis une réduction de 35 % de la consommation énergétique avec un gain de 15 % sur la partie fermants. La qualité de l'esthétique du PVC ayant considérablement



évolué, on trouve aujourd'hui des fermetures qui ne dénaturent pas l'esthétique d'origine du bâtiment. On est aujourd'hui capable de faire un cahier des charges qui corresponde aux exigences des architectes des Bâtiments de France, tout en conservant les avantages du PVC en matière d'isolation thermique. Ce sera le cas, toujours à Jarville-la-Malgrange, pour la rénovation d'un bâtiment situé dans le périmètre du site historique du château de Montaigu et destiné à être transformé en crèche.

On est aujourd'hui capable de faire un cahier des charges qui corresponde aux exigences des architectes des Bâtiments de France.

## L'œil averti de... Hubert Lagier

Directeur Baies et Vitrages au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)



Depuis plus de 30 ans, l'ensemble de la filière s'est fortement mobilisé sur la qualité des produits mis sur le marché, aujourd'hui très encadrée. De la matière à la pose, tout est strictement et finement analysé pour garantir aux utilisateurs la durabilité et l'aptitude à l'emploi des produits dans le respect des normes européennes. De plus en plus de profilés en polychlorure de vinyle incorporent des matières recyclées, et l'un des objectifs prioritaires est d'avoir des industriels qui fournissent des produits recyclés de qualité. Nous avons mis au point avec le SNEP, la certification QB34 permettant d'évaluer et de contrôler la qualité du processus industriel de recyclage (audits d'instructions, de suivis avec prélèvements, etc.).

La facilité de recyclage du PVC n'est pas suffisamment mise en avant.

La facilité de recyclage du PVC est un atout considérable face aux exigences environnementales et aux contraintes urbaines et il me semble qu'elle n'est pas suffisamment mise en avant aujourd'hui. Reste un enjeu prioritaire pour permettre une augmentation du taux de recyclage : celui de la collecte des matériaux, y compris sur les petits chantiers, et leur redirection vers les centres de recyclage.

## ATOUT RECYCLAGE

Le PVC est l'un des rares matériaux du bâtiment à pouvoir être employé en boucle fermée, sans perte de qualité de la matière lors du recyclage. Collecte, déchiquetage et broyage, dépollution des paillettes, séparation automatique des couleurs par tri optique. Puis broyage, regranulation ou intégration directe dans une nouvelle extrusion... Les matières obtenues à l'issue de ce processus de recyclage sont à même de réintégrer le cycle de la production. Depuis plus de 20 ans, les professionnels de la filière de l'extrusion plastique se mobilisent pour mettre en place de bonnes pratiques à l'échelle nationale et européenne. Plus de 100 000 tonnes de PVC sont recyclées chaque année, ce qui représente 136 571 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées.

**100 000 tonnes de PVC recyclées chaque année**

L'objectif du SNEP est double : d'une part, promouvoir la collecte en lien avec la mise en place de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction et du bâtiment), seul moyen d'augmenter la part du recyclé dans les nouvelles productions tout en supprimant le recours à l'enfouissement. D'autre part, alerter les décideurs sur le taux de recyclage réaliste pour permettre aux industriels de prévoir les investissements adéquats. En effet, si les produits en PVC sont effectivement recyclables à 100 %, les moyens de production doivent être mis en accord avec les quantités de déchets issus des gisements existants (via la collecte) pour optimiser les taux de réincorporation des matières recyclées. À ce titre, la mise en place de la REP PMCB peut fournir un considérable coup d'accélérateur à l'organisation et la qualification de flux de matière recyclée. Le SNEP est donc partie prenante du déploiement de la REP à travers des travaux sur les standards de collecte, comme sur les objectifs réalistes de réintégration de matières recyclées, issus des travaux de la Commission technique du SNEP.

**200 points de collecte**

mis en place dans toute la France pour favoriser le tri à la source et l'abandon du recours à l'enfouissement

**20%**

de matière première recyclée dans les profilés PVC d'ici à

**ENGAGEMENT volontaire du SNEP 2025**



# *L'IMPACT des actions du SNEP au niveau national et européen*

Le SNEP entend contribuer aux débats nationaux et européens qui concernent la filière de l'extrusion plastique. Avec ses partenaires de la plasturgie, mais aussi du secteur du bâtiment, il agit auprès des pouvoirs publics et des instances normatives et suit avec précision les évolutions législatives et réglementaires. Objectif : faire reconnaître le PVC pour ce qu'il est et empêcher que les décisions politiques ne soient fondées sur des allégations erronées.

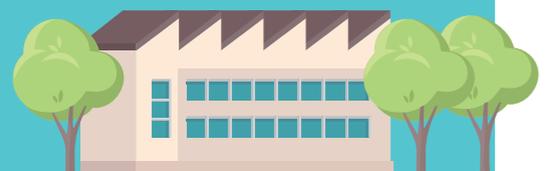
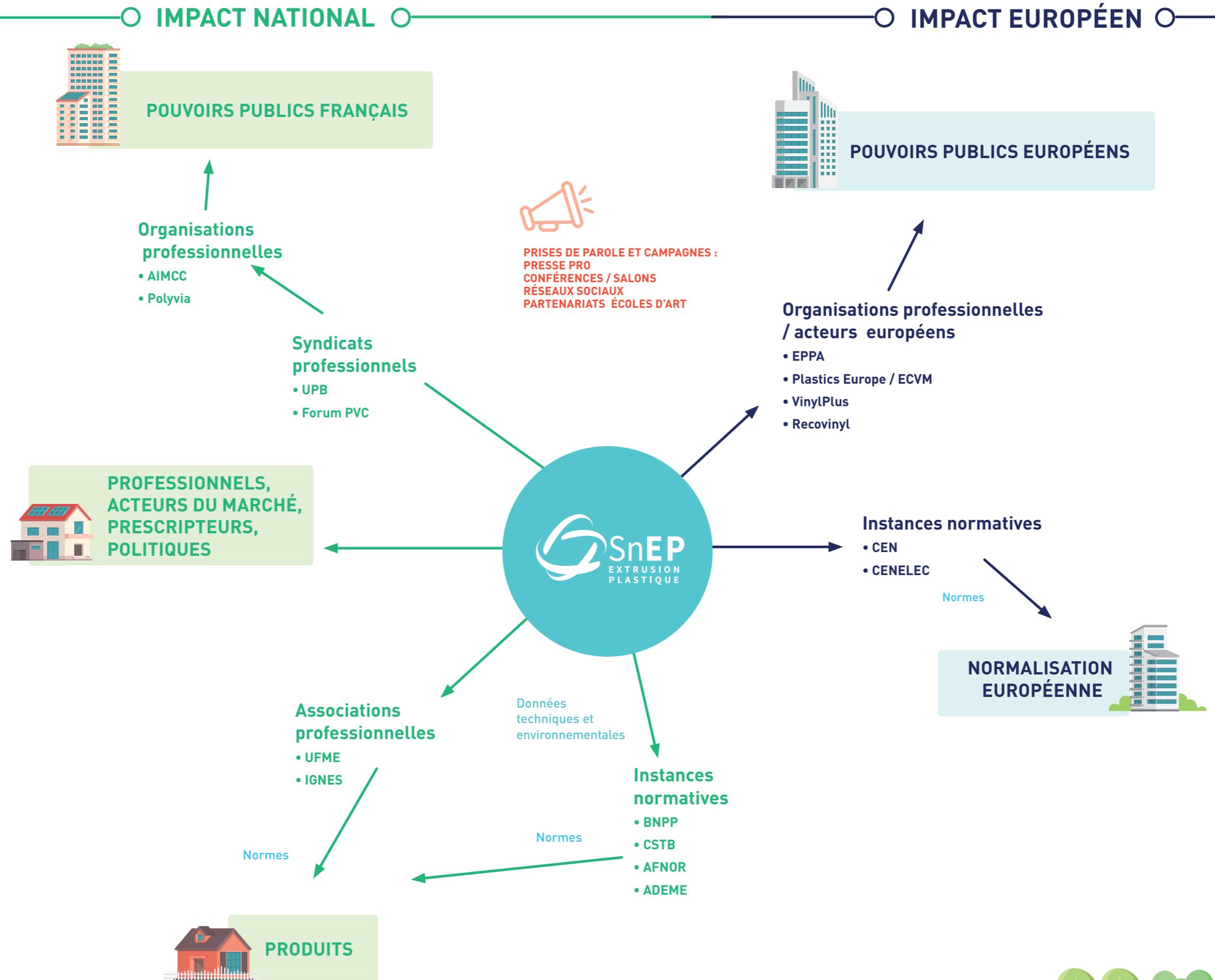
Le SNEP participe activement aux discussions sur la prise en compte des enjeux de développement durable afin de maîtriser les différents risques à l'échelle nationale et européenne et de sensibiliser l'ensemble des professionnels prescripteurs sur les évolutions souhaitées. En collégialité avec ses différents partenaires, le SNEP œuvre à la formulation d'objectifs partagés pour la défense des intérêts de ses membres et l'engagement de l'ensemble de la filière dans une dynamique de transition vers la décarbonation et l'économie circulaire.



IMPACT



En tant que syndicat d'influence, le SNEP est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Au cœur d'un écosystème chaque année renforcé, il œuvre à la formulation d'actions communes et contribue à l'évolution du cadre législatif réglementaire et normatif, sur le plan national et européen.





# L'IMPACT des actions du SNEP au niveau national et européen

## 1 IMPACT sur l'évolution de la réglementation

En France, le SNEP collabore avec les producteurs (Plastics Europe) et autres transformateurs de PVC (Kalei) au sein du FORUM PVC ([decouvrirlepvc.org](http://decouvrirlepvc.org)), ainsi qu'avec l'UFME (Union des fabricants de menuiseries extérieures) pour ce qui concerne les produits finis menuiserie, et à travers l'UPB (Union Plasturgie Bâtiment), il est partie prenante des travaux de l'AIMCC (Association des industries de produits de construction). Au niveau européen, le syndicat est membre de l'EPPA (Association européenne des producteurs de profilés en PVC).

- 2022/2023
- Valorisation des actions réalisées sur l'écoconception, le traitement des déchets de production et les économies d'énergie
  - Lobbying pour une meilleure définition du contenu en recyclé intégrant les déchets pré-consommation dans les taux de matière première de recyclage
  - Contribution, via l'AIMCC, à la concertation sur les textes règlementaires régissant la REP PMCB et les actions des éco-organismes
  - Grâce à l'UPB, participation aux instances de l'organisme coordonnateur (OCAB) de la REP PMCB
  - Identification des référentiels qui excluent de facto les matériaux plastiques et production des éléments techniques de preuve
  - Travaux avec l'AIMCC sur la décarbonation de l'industrie, les enjeux de l'industrie verte et sur un cadre simplifié pour les structures collectives
  - Action auprès des pouvoirs publics et des élus à la suite de l'enquête diligentée par la Commission européenne au sujet d'une étude remettant en cause l'innocuité et l'utilité du PVC
  - Engagement, aux côtés des autres industries européennes, dans la note de position de soutien à la reconnaissance de la méthode de comptabilisation de la Mass Balance dans les ACV, des FDES et des EPD

## 2 IMPACT sur l'évolution des normes

Le SNEP participe à la normalisation des produits au sein du BNPP, qui agit en délégation de l'AFNOR et des comités de certification du CSTB et du LNE. Il a contribué à ce que l'utilisation de matériaux recyclés dans les nouveaux profilés en PVC (profilés, coextrudés, etc.) soit reconnue, acceptée et prise en compte dans les nouvelles normes, marques de qualité en France (NF, QB, DTA) et par les organismes de certification (CSTB, LNE).

Le SNEP siège également au niveau des comités européens du CEN et participe aux travaux de réflexion sur l'évolution des normes.

Le SNEP est membre du comité de normalisation européen TC249 WG21 "Unplasticized poly(vinylchloride) (PVC-U) profiles for the fabrication of windows and doors" et siège à la présidence de son comité miroir national de normalisation P24A (profilés PVC pour fenêtres).

Il a aussi la présidence du comité de normalisation européen TC 249 WG 5 "Thermoplastic profiles for building applications" ainsi que son comité miroir T54P Profilés thermoplastiques.

- 2022/2023
- En 2022, la Commission technique & environnement du SNEP a travaillé sur l'évolution des référentiels qualité concernant l'utilisation du dioxyde de titane et permis la simplification de la procédure de certification auprès du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). *Pour en savoir plus, voir p. 12.*  
En 2023, le SNEP et ses adhérents vont se préparer à l'entrée en vigueur en 2025 de la REP DEIC (Déchets et emballages industriels et commerciaux) en participant aux travaux préliminaires avec TWIICE, société qui intervient sur ce champ d'activité.

“ Nous renforçons chaque année notre positionnement grâce à des partenariats solides, y compris au niveau européen, afin de fédérer l'ensemble de la filière autour d'objectifs communs et de favoriser le développement durable du marché en agissant auprès de toutes les parties prenantes. ”

Elisabeth Charrier, déléguée générale du SNEP

## 3 IMPACT sur les bonnes pratiques, au niveau européen

Le SNEP participe aux commissions et comités dont le but est d'agir sur les thèmes liés au respect de l'environnement et de la santé (REACH, affichage environnemental et sanitaire), au confort thermique et à l'efficacité énergétique (RE2020, affichage énergétique), au feu et à la sécurité incendie (réglementation habitation IGH et ERP).

- 2022/2023
- Au cours de l'année 2022, le SNEP a contribué avec l'EPPA (Association européenne des producteurs de profilés en matière plastique), à la production d'un guide de bonnes pratiques de l'écoconception du profilé PVC pour le comité européen de normalisation. Ce document entre dans les travaux entrepris à la demande de la Commission européenne pour l'harmonisation de la normalisation sur la circularité (écoconception, recyclabilité, recyclage, contenu en recyclé) des plastiques dans tous leurs usages (emballage, agriculture, automobile, bâtiment, etc.). La finalisation de ce document est prévue d'ici à la fin 2024.

Les représentants du SNEP à l'EPPA :

- Yann de Bénazé (board)
- Philippe Gressier (communication)
- Elisabeth Charrier (steering committee)

## ZOOM sur le Forum PVC

Le SNEP est membre du Forum PVC, seule « organisation collective informelle » qui défend et promeut le PVC dans toute ses applications BTP.

Des rencontres régulières se déroulent au cours de l'année avec l'administration (DGE, DHUP, DGPR) et des élus.

Depuis 2022, les actions du Forum PVC ont porté sur un travail approfondi, en lien avec une étude de l'ECHA demandée par la feuille de route « PVC & additives », afin d'éclairer les décideurs et l'opinion publique sur les qualités sanitaires et sur la garantie d'innocuité sécurisant les usages très larges et irremplaçables du PVC.



# IMPACT

## *Nos événements en 2022*

Le SNEP intervient régulièrement lors de conférences et Salons, ainsi que dans les médias, pour enrichir la réflexion et favoriser le débat. Ses prises de paroles contribuent à un dialogue constructif et à une meilleure compréhension des enjeux de l'industrie plastique au niveau national et européen.



# 2022



**22 septembre 2022**  
 "Solutions for durable and ecological plastic materials"  
 Intervention au Congrès scientifique de Bandol sur les évolutions réglementaires nationales et européennes en matière de teneur en plomb

**4 octobre 2022**  
 Conférence sur «Le monde des plastiques extrudés» à l'ENSAPL (école d'architecture à Lille)

**Du 5 au 8 avril 2022**  
 Salon France Innovation Plasturgie (FIP) à Lyon

**du 3 au 6 octobre**  
 Salon Batimat, à Paris, Porte de Versailles

**du 19 au 26 octobre**  
 Salon international du plastique et du caoutchouc, le K, à Düsseldorf

**Février 2022**  
 «Le PVC : un matériau de choix pour les équipements sportifs»  
 Interview de l'architecte Régis Barrot, Cauris Architectes

**Avril 2022**  
 «En 2022, le PVC prend la parole...»  
 Campagne de communication 2022 #SansMeVanter

**21 Juin 2022**  
 «Rupture de ponts thermiques dans la menuiserie aluminium : l'union fait la force»  
 Écho de la baie

**14 Septembre 2022**  
 «Menuiseries PVC : pour des produits toujours durables»  
 Écho de la baie

**15 Novembre 2022**  
 «Plus performante et moins chère : la fenêtre PVC remporte tous les suffrages»  
 Écho de la baie

**14 Décembre 2022**  
 «DOW, nouveau membre associé du SNEP»  
 Écho de la baie

**Avril 2022**  
 CP EPPA : procédure de restriction de l'UE pour le plomb dans le PVC

**26 octobre 2022**  
 CP campagne 1  
 Changer de regard sur le PVC : quand le PVC prend la parole : «Je suis archi-responsable !»

**17 novembre 2022**  
 CP campagne 2  
 Changer de regard sur le PVC : quand le PVC prend la parole : «Je suis archi-efficace !»

**01<sup>er</sup> décembre 2022**  
 CP campagne 3  
 Changer de regard sur le PVC : quand le PVC prend la parole : «Je suis archi-beau !»



## Assemblée générale 2022 au Domaine de la Bretesche à Missillac (Pays de la Loire)

Le 10 juin 2022, après deux années de crise sanitaire, l'assemblée générale du SNEP a de nouveau réuni tous ses adhérents et accueilli ses nouveaux membres comme KEM ONE. Une journée constructive et conviviale riche en échanges autour de thématiques fédératrices et porteuses pour chacun :

- Conjoncture économique et les perspectives de l'année
- Missions et actions avec nos partenaires
- Travaux de nos trois commissions sur l'année écoulée

- Salons
- Partenariat L'Écho de la Baie
- Conférences de presse  
Conférences
- Communiqués de presse



# IMPACT

Merci à tous nos collaborateurs, nos membres et nos partenaires pour leur engagement et leur soutien.  
Merci à Dominique Anceaux et Hubert Lagier d'avoir apporté à ce premier rapport annuel leur vision éclairée et éclairante sur la place du PVC dans la ville de demain. Enfin, merci à l'agence Bubbly communication de nous avoir accompagnés tout au long de la réalisation de cette première édition.

SNEP - Syndiat National de l'Extrusion Plastique - 11 bis rue de Milan 75009 Paris - Siret 341 507 770 000 20  
Photos retouchées - istockphoto - Shutterstock - Copyright 2022 - 2023 - Tous droits réservés - Toute reproduction est rigoureusement interdite.

# IMPACT



*snep.org*

11 rue de Milan - 75009 Paris

